



Mon propriétaire vend la maison qu'il me loue

Par **JUVAMINE84**, le 10/08/2014 à 02:47

Bonjour

Mon propriétaire veut vendre la villa où je suis depuis 2008 meublé

Mais par contre j'ai bien reçu une lettre recommandée en me disant que j'avais 3 mois pour partir, ce qui veut dire le 28/08/2014 je suis à la rue. Je respecte, mais par contre le 08/08/2014 il est venu me retirer les meubles en sachant que je dois déménager le 28/08. J'ai toute ma affaire par terre, j'avais pas assez de carton et le pire de tous ça même le garage il m'a pris les meubles outils par terre en sachant que c'est le père du parrain de mon fils qui m'a vidé la maison. Mon propriétaire c'est la grand-mère.

J'étais chez moi quand il est venu récupérer les meubles, il m'a dit qu'il t'avait téléphoné mardi 04/08/2014 pour récupérer mes meubles vendredi 08/08/2014 en sachant que j'ai 2 enfants de 6 et 8 ans, pourtant je dois partir le 28/08/2014. Par contre j'ai investi dans la maison : poêle à bois, grillage avec brise-vent, etc. J'ai pas d'isolation (G) super, par contre toute l'électricité est hors norme 2 fils, je chauffe au poêle à bois, mais par contre j'ai une facture d'électricité de 206€ par mois. J'ai un frigo, four occasionnel, machine à laver 1 par semaine car j'ai mes enfants le week-end une fois sur 2. En espérant qu'on pourra me conseiller. Cordialement.

Par **cocotte1003**, le 10/08/2014 à 09:20

Bonjour, le propriétaire n'avait aucun droit de retirer les meubles, vous lui envoyez donc une LRAR pour lui demander de vous les restituer et surtout vous faites la liste de TOUS les meubles car ils n'apparaîtront pas sur l'état des lieux de sortie. Avez-vous l'autorisation d'installer un poêle à bois ? L'isolation n'est pas obligatoire, cordialement

Par **Lag0**, le **10/08/2014** à **16:20**

Bonjour,

Déjà, quand vous dites : " j ai bien reçu une lettre recommander en me dis ans que j avais 3 mois pour partir", ceci correspondait-il bien avec l'échéance annuelle de votre bail ? Car, en effet, le bailleur ne peut vous donner congé que pour l'échéance du bail avec préavis de 3 mois et pas pour n'importe quand !

Ensuite, vous êtes locataire en titre jusqu'au dernier jour de votre bail et le bailleur n'a pas le droit de modifier la chose louée jusque là. Il ne pouvait donc pas exiger de reprendre ses meubles avant l'échéance du bail. Il fallait refuser !

J'espère au moins que vous avez signé un accord lors du retrait de ces meubles car sinon, lors de l'état des lieux de sortie, on pourrait vous reprocher l'absence des meubles et vous les faire payer !